

La Mission d'appui aux partenariats public-privé

ROLE :

⇒ La Mission, également qualifiée d'organisme-expert, a pour vocation première d'apporter un appui dans la préparation des contrats de partenariat : elle peut à ce titre rendre une expertise sur l'économie générale de l'opération et aider la personne publique porteuse du projet à procéder à l'étude d'évaluation requise.

⇒ La Mission apporte également un concours sur la négociation des contrats dans le cadre de l'élaboration des projets. Elle développe à cet effet des recommandations pratiques, sans pour autant qu'une standardisation en contrats-types soit envisagée. Le guide pratique « *Les contrats de partenariats – Principes et méthodes* » publié aujourd'hui comporte déjà une première série de lignes directrices pour la passation des contrats.

⇒ Enfin, la Mission assure le suivi des contrats et peut, sur la base du retour d'expérience sur les nouveaux contrats, proposer des évolutions de la réglementation en vigueur. La Mission s'appuie notamment sur un Comité d'orientation consultatif, composé de 37 membres, qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels intéressés au développement des partenariats. Ce comité est chargé de proposer des thèmes d'analyse et de valider le rapport annuel élaboré par la Mission.

⇒ La compétence de la Mission s'étend à l'ensemble des contrats complexes ou comportant un financement innovant dont elle peut être saisie, pour avis, par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

COMPOSITION :

L'équipe de la Mission d'appui rassemblera, à terme, une demi-douzaine d'experts, venus de différents horizons du secteur public, mais ayant en commun une expérience professionnelle variée, incluant des passages en entreprise ou au sein d'institutions financières.

Elle compte à ce jour quatre personnes, autour de son Président *Noël de SAINT-PULGENT*

↳ *François BERGÈRE* (Secrétaire général)

↳ *Nicole GONTIER, Patrick BŒUF et Thierry REYNAUD* (Directeurs de projets)

L'équipe bénéficie par ailleurs du soutien de *Christine MAUGÛE*, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

PREMIERS TRAVAUX ENGAGÉS :

Les premiers dossiers traités concernent des infrastructures de transport dans les domaines ferroviaire, autoroutier et fluvial, la réalisation d'écoles d'instituts et d'établissements à caractère culturel. Plusieurs dossiers d'investissement immatériel dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont également à l'étude. A ce stade, les travaux engagés par la Mission ont porté essentiellement sur le cadrage juridique des dossiers et la vérification des conditions de recours à un contrat de partenariat.

<p>Mission d'Appui à la réalisation des Contrats de Partenariat 5, place des Vins de France – Immeuble l'Atrium – 75012 PARIS tél : 01.57.23.02.51 – fax : 01.57.23.02.50 mél : francois.bergere@ppp.finances.gouv.fr</p>
